

La Section Européenne de la Seconde à la Terminale

Depuis 2011, la section Européenne en espagnol attire des élèves de plus en plus nombreux. Cet enseignement optionnel s'adresse à tous les élèves intéressés par le monde hispanique (l'Espagne, l'Amérique Latine), la langue et la culture. Les élèves de 3^{ème} doivent envoyer leur candidature via leur collège d'origine au cours du troisième trimestre en complétant un dossier spécifique dans lequel l'élève et le professeur évaluent les compétences atteintes au collège. La motivation et l'implication des élèves dans la discipline sont plus déterminants que les notes obtenues.

Les objectifs

A travers l'étude de documents variés (peintures, chansons, textes littéraires...) en lien avec l'actualité passée ou présente de l'Espagne et des pays d'Amérique Latine et une pratique accrue de l'oral, les élèves de section Européenne consolideront leur bagage culturel et linguistique en espagnol.

Les horaires

De la seconde à la terminale, les élèves auront, en plus de leurs cours de LV2, une heure d'espagnol et une heure de Discipline Non Linguistique (histoire-géographie) par semaine.

Le programme

Le programme de DNL est centré sur des problématiques du monde hispanique afin d'approfondir et d'étudier de manière différente certains chapitres du programme d'Histoire-géographie.

Les axes étudiés pendant l'heure d'espagnol sont les mêmes qu'en LV2 mais seront abordés dans des séquences plus courtes et plus centrées sur la pratique de l'oral.

La certification

Le lycée propose aux élèves de seconde section européenne de passer la certification en espagnol. C'est un diplôme qui atteste des différents niveaux de compétence et de maîtrise de la langue espagnole délivré par l'Instituto Cervantes, au nom de l'Etat espagnol. Il permet d'obtenir une attestation officielle du niveau B1 (ou A2) du CECRL et il est gratuit pour les élèves de section européenne. Les épreuves orales et écrites sont organisées par les professeurs du lycée en milieu d'année.

Echange culturel et linguistique

Depuis plusieurs années, un échange avec un établissement scolaire espagnol, l'IES Matarraña de Valderrobres (province de Teruel) permet aux élèves de la section de partir en Espagne et de recevoir un(e) correspondant(e) au moins une fois pendant leur cursus au lycée, donnant ainsi un sens concret à leur formation en section européenne.

Mention DNL au baccalauréat et épreuve spécifique

La mention "section européenne" est indiquée sur le diplôme du baccalauréat général, technologique sous les conditions suivantes :

- obtenir une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'évaluation de contrôle continu de la langue espagnole
- obtenir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de DNL (épreuve orale sur un des sujets du programme d'histoire-géographie en espagnol)